



ACTUALITÉ

Sciences en marche

MONDES UNIVERSITAIRES

Nobel d'économie

MONDES UNIVERSITAIRES

MOOC : Vecteur des communs de la connaissance ?

ENTRETIEN

Mathieu Grégoire

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 628 OCTOBRE 2014

le s n e s u p



DOSSIER

Faites du sport !

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Après Sciences en marche, ne pas s'arrêter en chemin !

Plus d'un mois après la rentrée universitaire, la hausse des effectifs étudiants, notamment dans les filières scientifiques des universités se confirme, traduisant l'aspiration légitime de nombreux jeunes à accéder à des études supérieures.

Se confirme également une situation budgétaire pour les formations, les services et les laboratoires encore aggravée et des annonces d'austérité, dans le Projet de Loi de Finances 2015, qui risquent de frapper durement les universités.

L'occasion est saisie par certains (notamment la CPU) pour réintroduire la demande de sélection à l'entrée des universités et l'augmentation des droits d'inscription. Le SNESUP-FSU est opposé à toute tentative en ce sens. Il défend une nécessaire relance de la démocratisation de l'accès aux études supérieures et le lien fondamental entre la formation et la recherche.

Des moyens existent, notamment par une refondation du CIR, pour qu'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique, concernant toutes les catégories de personnels (ingénieurs, techniciens, administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs), soit mis en œuvre pour les universités et les organismes de



Claudine Kahane et Marc Neveu
cosecrétaires généraux

recherche, afin de résorber la précarité et de répondre aux missions de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est ce qui a été exigé fortement par 8 000 manifestants à l'arrivée du mouvement Sciences en marche, vendredi 17 octobre 2014 à Paris. Le SNESUP-

FSU se félicite du succès de cette manifestation, auquel il a contribué. C'est une réussite, qui pointe l'urgence de répondre aux revendications portées dans les universités et les laboratoires et qui doit nous encourager à poursuivre la mobilisation.

Dans l'immédiat, alors que le débat parlementaire sur le budget 2015 se poursuit, le SNESUP-FSU demande à être reçu par les présidents de groupes parlementaires. Il appelle toutes les organisations de l'intersyndicale de l'ESR, à bâtir, dans l'unité la plus large, les conditions pour prolonger activement le mouvement engagé et faire que, tous ensemble, nos revendications sur les budgets et l'emploi scientifique aboutissent.

Dans toutes les universités, le SNESUP-FSU doit relayer et amplifier cette démarche. C'est notre affaire à tous !

ACTUALITÉ 5

- **Élections professionnelles**
4 décembre 2014
- **Mobilisations : Sciences en marche... et après ?**
- **Barème des cotisations syndicales 2014-2015**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- **Vacataires : coup de balai à l'ENSAE et à l'Institut Polytechnique de Grenoble**
- **Rapport d'information sénatorial sur la Loi Sauvadet**
Un an après : un bilan très décevant

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- **Le monde des BTS : l'autre enseignement supérieur**

DOSSIER 9

Faites du sport !

À l'Université, c'est une autre réalité qui apparaît. Intégré dans une catégorie générique, les activités physiques, sportives ou artistiques (APSA), le sport n'y est pratiqué que par 20 % des étudiant.e.s, faute de moyens, quand dans certaines grandes écoles il est devenu obligatoire (Pascal Anger). La filière dédiée aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) connaît de grandes difficultés. Des universités en sont réduites à limiter leur capacité d'accueil en recourant au tirage au sort ! (Anne Roger) Pourtant, les pratiques sportives pourraient contribuer à changer en profondeur certaines conceptions sur lesquelles l'ordre établi repose. Des recherches en sciences sociales permettent d'engager ainsi une déconstruction de la supposée supériorité biologique de certains individus sur les autres, des hommes sur les femmes ou des coureurs de fond africains sur les autres (Anne Saouter et Manuel Schotté). Il y a donc lieu de s'inquiéter de l'avenir d'une filière, les STAPS, qui devrait avoir toute sa place à l'Université (Christian Couturier).



- **MOOC : vecteur des communs de la connaissance ?**
- **Académie des sciences : le Crédit Impôt Recherche**
- **Nobel d'économie : Jean Tirole**

INTERNATIONAL 20

- **Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) : réunion du Conseil exécutif annuel**
- **Séminaire « Science et éducation »**

ENTRETIEN 21

- **Mathieu Grégoire**

CULTURE 22

- **Une perspective analytique : le système inégalitaire**

ÉPHÉMÉRIDE

5 NOVEMBRE - 20 NOVEMBRE

Conseil supérieur de la Fonction publique d'État

13 NOVEMBRE

- **Commission administrative**
- **Conseil supérieur de l'Éducation**

17 ET 18 NOVEMBRE

Réunion du groupe de travail du TUAC sur l'éducation, la formation et les politiques de l'emploi

DU 17 AU 22 NOVEMBRE

Semaine d'action à l'initiative des syndicats de l'éducation de la FSU

18-19 NOVEMBRE

Conseil délibératif fédéral national

20 NOVEMBRE

Comité de suivi des agents non titulaires

24 NOVEMBRE - 25 NOVEMBRE

CNESER

25 NOVEMBRE

- Réunion des **élus CNU**
- **Mise en ligne sur Galaxie** des rapporteurs CNU pour les dossiers de qualifications

DU JEUDI 27 AU

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

16^e édition du **Salon européen de l'éducation** (porte de Versailles)

1^{ER} DÉCEMBRE

Journée mondiale de lutte contre le SIDA

4 DÉCEMBRE

Élections professionnelles

HONG KONG

Les étudiants contre l'oligarchie

Colonie britannique depuis 155 ans (1842), Hong Kong est devenu en 1997 une *région administrative spéciale de la République populaire de Chine*. Le mandat de l'actuel chef de l'exécutif, Leung Chun-ying, prend fin en 2017. Comme ses prédécesseurs, celui-ci a été nommé par Pékin, sur proposition d'une assemblée de huit cents notables locaux. Son successeur sera élu au suffrage universel mais les candidats seront tous choisis par Pékin.

Refusant cette ingérence et cette absence de démocratie, des habitants de Hong Kong, majoritairement des étudiants manifestent pacifiquement et se font grève. Le 26 septembre 2014, les manifestants ont été violemment réprimés. Le 28 septembre, un mouvement Occupy central s'installait dans la cité. La Confédération des Syndicats de Hong Kong (HKCTU) a organisé une grève le 29 septembre ; elle « condamne avec force » la violence policière et « exige un système électoral juste afin de mettre fin à l'obstacle que représente un gouvernement qui favorise le monde des affaires ». Elle appelle à signer une pétition internationale¹. ●

Marc Delepouwe

1. http://www.hkctu.org.hk/web/en/online_petition.html?id=6

MOBILISATIONS DANS L'ESR

La CPCN et 660 directeurs de labo rejoignent le mouvement

La première salve du mois est partie de la CPCN (Conférence des Présidents de section du Comité National). Dans le sillage des revendications du Comité national extraordinaire du 11 juin 2014, la CPCN, réunie le 1^{er} octobre, adoptait une motion dans laquelle : « Elle apporte son soutien au mouvement Sciences en Marche, dont la demande de redéploiement partiel du Crédit Impôt Recherche rejoint également les analyses et propositions du Comité national ».

Le 13 octobre, quelques jours avant l'arrivée de Sciences en Marche à Paris et après une réunion ayant rassemblé plus de 300 directeurs de laboratoire le 24 septembre, François Hollande a reçu une lettre signée de 660 directeurs de labo bien décidés à faire savoir que « nos laboratoires sont dans un état dramatique ».

Dans cette lettre, ils écrivent notamment : « Une réforme du Crédit Impôt Recherche (CIR) permettrait de financer une autre politique et notamment, un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi scientifique (...). À titre d'exemple la création de 3 000 postes représente une somme de 180 millions d'euros soit 3 % du CIR qui s'élève à plus de 6 000 millions d'euros ! » Entre des initiatives sporadiques de ce type, celles d'associations, collectifs, instances de l'ESR et le travail de fond des organisations syndicales, la convergence des revendications est en marche. ●

Fabrice Guilbaud

DÉCRET CNU

Haro sur le principe d'indépendance des enseignants-chercheurs !

Le Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire (CTU) était convoqué le 13 octobre pour examiner le projet de décret relatif au conseil national des universités (CNU). Par ce projet le gouvernement poursuit ses visées de sape du statut national des enseignants-chercheurs (EC). Il ne prévoit pas moins que l'ouverture du CNU à des « chercheurs du niveau des directeurs de recherche et des chargés de recherche exerçant dans les établissements et les organismes de recherche ». Des chercheurs de centres privés participeraient ainsi aux procédures de recrutement et de gestion de carrière des EC, après avoir été élus, ou plus sûrement en faisant partie du tiers des membres du CNU nommés par le ministère... Sans aucune obligation de diplôme, leur lien avec les universités pourrait se limiter à avoir été nommés dans un conseil d'administration !

Le SNESUP-FSU s'est exprimé avec force contre cette disposition aberrante. À l'exception du SGEN-CFDT qui s'est abstenu, ayant affirmé être favorable à une telle ouverture, tous les syndicats ont voté contre ce projet. ●

Philippe Aubry

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent
Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,
Isabelle de Meccquenem, Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Jeffrey Murphy

4 décembre 2014 : voter et faire voter FSU et SNESUP-FSU

Les élections professionnelles du 4 décembre vont concerner tous les personnels titulaires et non titulaires des trois fonctions publiques (plus de 5 millions d'agents). Contribuer à faire réussir la FSU dans notre secteur est un enjeu majeur.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les listes et les professions de foi pour les différents scrutins (CTMESR, CTU, CT locaux, CCP, CAPA et CAPN), vont être déposées dans les prochains jours (avant le 23 octobre 2014).

Dans chaque université ou établissement, il est particulièrement important de concentrer maintenant les efforts sur :

- **La campagne :** il appartient à chaque section, en lien avec les camarades des autres syndicats de la FSU (SNASUB, SNCS, SNEP, SNICS, SNUACTE, SNUASFP selon les cas) de diffuser et de convaincre de voter pour la FSU et ses syndicats. À cet effet :

- un modèle de profession de foi CT d'établissement a été envoyé à chaque section syndicale, qui a pu l'adapter et l'enrichir en fonction des éléments locaux ;

- un 8 pages de la FSU sera bientôt disponible, servant de base à la discussion avec les personnels pour convaincre de la pertinence du vote FSU. Il insiste sur la nécessité de reconstruire un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche démocratique, impliquant une rupture urgente de la politique scientifique et de formation pour l'avenir du pays, pour sa jeunesse. Il contient des éléments spécifiques sur les différents scrutins (CTMESR, CTU, CT locaux, CCP, CAPA et CAPN) ;

- des documents spécifiques parviendront également aux sections pour le CTU ;

- les sections peuvent organiser des réunions à laquelle des représentants nationaux des syndicats de la FSU pourront participer.

- **L'organisation des scrutins :** le ministère se décharge de cette organisation sur les universités et les établissements. Nos multiples interventions auprès du ministère ont conduit à des dispositions réglementaires et des circulaires cadrant mieux l'organisation des élections, mais la vigilance des sections est fondamentale. En particulier, il faut être particulièrement attentif aux possibilités de vote par correspondance et les faire connaître aux collègues. En effet, aucun vote par procuration n'est possible.

Il faut désigner les délégués de liste et assurer la présence de camarades de la FSU sur les lieux de vote et lors du dépouillement.

En outre, il faut demander la mise à disposition d'une liste de diffusion pour chaque organisation syndicale déposant des listes de candidature nationale ou localement, afin d'informer tous les personnels dans des conditions d'équité lors de la campagne électorale (tracts, messages de rappel pour le scrutin, etc.). Des informations sont régulièrement mises en ligne sur le site du SNESUP-FSU (<http://snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?cid=3875>). Vous y trouverez notamment un diaporama pour expliquer les enjeux de ces élections, la circulaire contenant les renseignements pratiques pour les scrutins (CT, CCP, éventuellement commissions consultatives des doctorants contractuels) et plus généralement les textes réglementaires de référence, et le calendrier des opérations électorales.

Le scrutin du 4 décembre va se dérouler alors que le paysage syndical de l'en-

seignement supérieur a considérablement évolué ces derniers mois : l'Autonome Sup a rejoint le SNPRES dans FO, le SNPRES a quitté l'UNSA et se présentera seul au CTMESR, un nouveau syndicat UNSA – UNSA ITRF-Bi-O – est créé. Ce scrutin va donc remodeler le paysage syndical de l'ESR pour les années à venir, mais il entrera aussi en résonance avec de nombreux débats généraux (choix économiques, modèle social...) ainsi qu'avec nos combats pour une autre conception de l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, ce scrutin comporte une dimension politique indéniable. Il nous faut donc y affirmer fortement les positions de la FSU, syndicat de transformation sociale.

Voter et faire voter pour la FSU et le SNESUP-FSU aux élections professionnelles du 4 décembre 2014 dans la Fonction Publique, c'est décisif pour :

- élire les représentants des salariés dans les instances consultatives (CT, CAP, CCP) pour défendre les revendications des personnels et notre conception du service public de l'ESR ;
- éviter la remise en cause permanente de la « représentativité » des organisations syndicales par un taux de participation élevé des personnels ;
- mesurer la représentativité des organisations syndicales, par leurs scores relatifs. La FSU a pour objectif de reconquérir la première place dans la FPE et à être représentatif dans la FPT. **Le SNESUP-FSU doit y contribuer. ●**



RENOUVELEZ VOTRE COTISATION SYNDICALE POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE UNIVERSITAIRE FAITES ADHÉRER DE NOUVELLES ET NOUVEAUX COLLÈGUES POUR 2014-2015

*Les chèques libellés à l'ordre de « SNESUP » sont à remettre à votre trésorier de section ou à envoyer à
« SNESUP, trésorerie, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75020 Paris*

FORMULAIRE 2014-2015

D'ADHÉSION DE RENOUELEMENT DE MODIFICATION

M. Mme

NOM D'USAGE Prénom Date de naissance

Établissement : Composante :

Corps : Classe : Échelon : Discipline : Section du CNU :

Unité de recherche : Organisme : Section au CoCNRS :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél. prof. :

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci)

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour les publications et courriers SNESUP et FSU

Date Signature

**Formulaire et règlement à transmettre à un responsable SNESUP local ou à envoyer à :
SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris**

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en fois s'il est contracté en début d'année.

Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer>) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.



BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2014-2015

ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.

L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2015 pour un règlement transmis avant le 31/12/2014.

Corps/Échelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP/PTA ENSAM	130 €	140 €	147 €	155 €	164 €	174 €	185 €	198 €	211 €	228 €	245 €
Biadmissibles	137 €	149 €	157 €	164 €	174 €	187 €	198 €	211 €	228 €	245 €	257 €
Assistants	137 €	149 €	164 €	178 €	191 €	201 €	211 €	228 €	251 €		
Agrégés/PT ENSAM	141 €	164 €	178 €	193 €	207 €	224 €	237 €	255 €	274 €	292 €	306 €
MCF/M-Assistants	169 €	191 €	210 €	232 €	251 €	268 €	279 €	292 €	306 €		
Certifiés HC	185 €	209 €	224 €	239 €	259 €	276 €	292 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	245 €	260 €	274 €	292 €	306 €	(A1) 329 €	(A2) 342 €	(A3) 359 €			
PR1	306 €	(B1) 359 €	(B2) 374 €	(B3) 395 €	(C1) 416 €	(C2) 425 €	(C3) 434 €				
PR EXC	(D1) 434 €	(D2) 454 €	(D3) 474 €	(E1) 474 €	(E2) 492 €						
Vacataires	36 €	Cotisation hors barème et contractuels : cotisation annuelle = 7,7 % du traitement brut mensuel. Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata. Retraités : cf. barème retraités. Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									
Lecteurs	71 €										
Maîtres de langue	93 €										
Doctorants contractuels	80 €										
ATER	98 €										

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule : indice x taux, avec une valeur du taux fixée à 0,373 en 2012/2013 et inchangée pour 2013-2014. Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels) le montant de la cotisation est fixé à 4,8 % du traitement mensuel brut.

COMUE HESAM

Communiqué du SNESUP de Paris 1, 8 octobre 2014

COMUE, rien ne va plus ! L'annonce, le 18 septembre dernier, du départ de quatre, voire de cinq, établissements de la COMUE heSam illustre la faillite d'une méthode que le SNESUP de Paris 1 n'a cessé de dénoncer depuis plusieurs mois. Elle souligne le caractère artificiel de regroupements négociés dans le secret, sans la moindre concertation avec les personnels censés les mettre en œuvre.

Cet échec est largement imputable aux autorités de tutelle des établissements, ministère et rectorat de Paris, qui ont fixé un calendrier de discussion intenable et qui ont multiplié les pressions et les menaces, en particulier financières, sur les établissements. Précipitation et contrainte ont envenimé les rapports entre ces établissements : force est de constater aujourd'hui que des partenariats scientifiques, plus anciens que la loi de 2013 créant les COMUE, s'en trouvent compromis. Ces autorités de tutelle se taisent aujourd'hui, au nom d'une prétendue « autonomie », et laissent les établissements, dont Paris 1, dans de lourdes incertitudes juridiques et financières, en particulier sur le devenir des financements liés au dispositif « Paris Nouveaux Mondes ».

Le SNESUP rappelle que les regroupements ne doivent s'envisager que dans le cadre d'une véritable coopération entre établissements, sur la base de projets scientifiques et pédagogiques de qualité, discutés par les personnels dans une large concertation. ●

STRASBOURG

En visite à Strasbourg, Geneviève Fioraso méprise les organisations syndicales

De la visite de G. Fioraso le 3 octobre dernier, les collègues de l'Université de Strasbourg garderont certainement amertume et colère et retiendront trois leçons.

La première est que G. Fioraso préfère la communication aux mesures efficaces. Venue pour animer une table ronde sur l'insertion professionnelle, elle vantera, devant un parterre choisi, l'action de son gouvernement alors que la politique qu'elle conduit laisse sans emploi 37 % de diplômés à bac +5 et plus. Et on voit mal comment les réductions budgétaires, les gels de postes et l'amputation des formations pourraient faciliter l'insertion des étudiants...

La deuxième leçon est que le cabinet de G. Fioraso ne daigne pas répondre aux courriers de demande d'entrevue des organisations syndicales et fait sous-traiter le travail de négociation par les fonctionnaires du renseignement intérieur : la limitation à 4 représentants dans une université qui compte plus d'une dizaine d'organisations de personnels et d'étudiants a conduit l'intersyndicale à refuser ces conditions méprisantes. Ce n'est qu'une heure avant une très hypothétique rencontre que G. Fioraso a accepté huit représentants alors que les conditions matérielles n'étaient plus réunies.

La troisième leçon est que la seule réponse que le gouvernement apporte à nos revendications pressantes est une présence policière massive sur nos campus : la manifestation bruyante d'une centaine d'étudiants et personnels n'a rencontré qu'un cordon de CRS, avant que ne fusent des insultes déplacées entre quelques étudiants et un président d'université peu digne de ses fonctions. Ces incidents auraient pu être évités si une délégation avait été reçue. La secrétaire d'État serait bien inspirée lors de ses prochains déplacements de mettre le dialogue social à son agenda afin d'entendre vraiment la souffrance et la colère qui montent. ●

Pascal Maillard, secrétaire de section

COMUE SORBONNE - UNIVERSITÉ AU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

La triste comédie de l'adoption des statuts de la ComUE

De façon autoritaire, la direction du Muséum a refusé d'entendre la demande des personnels en inscrivant le vote des statuts de la ComUE Sorbonne Universités à l'ordre du jour du Comité technique le 24 juin 2014, puis à celui du Conseil d'administration le 3 juillet. Aucun délai de réflexion ne devait être accordé. Tel était l'oukase imposé par la DGESIP pour les vingt-quatre projets qui devaient être soumis au CNESER. Pourtant le 22 juillet le CNESER n'eut à en juger que quatre et les rejeta...

Il fallait aller vite pour que le vote au CA intervienne dans une configuration toujours à l'avant-

tage de l'administration (composition du CA : 12 nommés et extérieurs pour 10 élus). Le vote devait avoir lieu avant la signature du décret des nouveaux statuts du Muséum le 2 octobre, ce qui aurait permis aux syndicats démissionnaires de réintégrer le CA dans une configuration équilibrée (11 nommés et extérieurs et 11 élus) et de faire capoter le projet de la direction.

Celle-ci a donc choisi la marche forcée en refusant d'entendre les personnels qui s'étaient réunis en assemblée générale le 3 juin sur la question – *Comment le choix d'un regroupement va-t-il transformer le Muséum ?* L'assemblée avait décidé de

respecter le moratoire d'un an demandé par le CNESER du 19 mai 2014.

Le CA du Muséum du 4 juillet a adopté le projet de statuts de la ComUE à la majorité qualifiée (plus des deux-tiers des administrateurs ont voté pour). Le vote de certains élus associatifs est allé dans le sens de celui de la direction générale et du FCSU et à l'opposé des souhaits exprimés par le personnel. Le seul syndicat siégeant au CA a préféré ne pas siéger, contraint en cela par le refus du président intérimaire du Muséum d'en reporter la délibération. ●

Sections SNESUP et SNASUB du Muséum

UPEC

Les licences de philosophie et d'allemand menacées

« **À** l'UPEC, l'UFR Lettres et Sciences Humaines et ses équipes pédagogiques travaillent depuis deux ans sur une offre de formation cohérente et novatrice pour le prochain plan quinquennal. Quelques jours seulement avant la tenue du conseil académique, la présidence de l'UPEC a prévenu qu'elle ne transmettrait pas au ministère les demandes d'accréditation pour la Licence de philosophie et le parcours Licence d'allemand LLCE.

En revanche, la présidence de l'UPEC a inscrit une mention de master Humanités numériques dans le dossier d'accréditation sans consulter l'UFR. C'est, à notre connaissance, une première en France qui bouscule les prérogatives des UFR et des équipes pédagogiques !

Au-delà de la Licence de philosophie et de la Licence d'allemand LLCE, c'est un ensemble de formations novatrices qui est remis en cause. C'est par exemple le cas du double parcours philosophie-médecine (unique en France) et de la classe préparatoire littéraire partenariale entre l'université et le lycée Léon Blum de Créteil. Il n'existe qu'une autre classe préparatoire de ce type en Île-de-France, elle a ouvert en 2012 et c'est déjà un grand succès avec plusieurs admis aux grandes écoles et un apport de bons étudiants à l'UPEC).

Grâce à la mobilisation des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs, le Conseil Académique a obtenu que ces 2 licences réintègrent le dossier d'accréditation qui a alors été voté à l'unanimité par le CA. Ce dossier va être soumis au vote du CA le 17 Octobre avant transmission au ministère. » ●

Catherine Deville, secrétaire de section

LORRAINE

Économiser en supprimant des postes

À l'Université de Lorraine, les finances font défaut. Selon le président, 5 millions sont à économiser sur la masse salariale, la moitié en heures complémentaires, l'autre moitié en emplois. Sur les 300 postes vacants, toutes catégories confondues, ce sont 70 à 80 postes qui seront gelés c'est-à-dire, finalement, supprimés. Le dispositif mis en place l'an dernier, reporté cette année, le sera de nouveau l'an prochain, n'en doutons pas. Des centaines d'emplois de fonctionnaires sont menacés. Au-delà de la contrainte budgétaire mise en avant, c'est une politique concertée par les gouvernements successifs et acceptée par les présidents d'université qui vise à réduire le nombre de fonctionnaires pour passer à des emplois de contractuels, moins coûteux et plus malléables.

À la rentrée, le président a annoncé qu'il faudrait bientôt définir « les lignes directrices de notre future offre de formation et de notre stratégie de recherche ». Supprimer des emplois est une aubaine pour imposer des restructurations de la formation et de la recherche. Si l'on y ajoute le fait que l'UL est candidate aux concours IDEX/ISITE, lesquels orientent les formations et la recherche dans des directions « valorisables », « rentables », « attractives », on se demande encore comment le président peut écrire qu'il a la « volonté politique de préserver (...) nos missions de service public ».

La section SNESUP de l'UL a appelé les collègiens et pôles scientifiques à publier tous les postes vacants, pour toutes les catégories de personnels. Elle tient des AG pour construire des analyses, exprimer les conséquences sur les formations, la recherche et les conditions de travail et, surtout, élaborer des actions à mener pour préserver les emplois. ●

Nicolas Grégori, secrétaire de section



Faites du sport !

→ Dossier coordonné par Christophe Pébarthe et Claire Pontais

À l'Université, c'est une autre réalité qui apparaît. Intégré dans une catégorie générique, les activités physiques, sportives ou artistiques (APSA), le sport n'y est pratiqué que par 20 % des étudiant.e.s, faute de moyens, quand dans certaines grandes écoles il est devenu obligatoire (Pascal Anger). La filière dédiée aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) connaît de grandes difficultés. Des universités en sont réduites à limiter leur capacité d'accueil en recourant au tirage au sort ! (Anne Roger)

Pourtant, les pratiques sportives pourraient contribuer à changer en profondeur certaines conceptions sur lesquelles l'ordre établi repose.

Des recherches en sciences sociales permettent d'engager ainsi une déconstruction de la supposée supériorité biologique de certains individus sur les autres, des hommes sur les femmes ou des coureurs de fond africains sur les autres (Anne Saouter et Manuel Schotté).

Il y a donc lieu de s'inquiéter de l'avenir d'une filière, les STAPS, qui devrait avoir toute sa place à l'Université (Christian Couturier).

Pratique physique, sportive ou artistique pour tous et toutes : un droit à conquérir à l'Université

→ par Pascal Anger, responsable secteur SUAPS au SNEP-FSU

Par faute de moyens, trop peu d'étudiant.e.s pratiquent une activité sportive à l'Université. L'État, qui se désengage des services publics, n'investit que trop peu dans les infrastructures sportives. À cela s'ajoute le mépris pour cette discipline.

Tous les discours et rapports officiels⁽¹⁾ s'accordent sur l'importance de la pratique du sport à l'université ; « sport » étant entendu dans son sens le plus large, englobant l'ensemble des activités physiques, sportives ou artistiques (APSA). Moyen de formation et de réussite, facteur d'équilibre et d'enrichissement, sa pratique devrait être effective pour toutes et tous.

Pourtant, faute de moyens et de reconnaissance, moins de 20 % des étudiants, en moyenne, pratiquent un sport à l'université alors que près de 70 % souhaiteraient en faire. Les budgets des SUAPS⁽²⁾ (Services universitaires des activités physiques) représentent en moyenne 0,5 % des budgets des universités. L'État n'offre qu'un poste de professeur d'EPS pour 2 300 étudiants. Les installations sportives sont insuffisantes ou vétustes et le sport ne connaît qu'une faible valorisation dans les études, quand cela existe. Le passage à la LRU avec les RCE et la politique austéritaire n'ont rien arrangé. Alors que nombre de grandes écoles ont rendu le sport obligatoire dans leur formations (ENA, Polytechnique...), seules de très rares universités l'ont mis en place. Pourquoi ce qui est légitime pour l'élite ne l'est pas pour tous les étudiants ?

L'université a comme mission de former les

futurs cadres du pays en leur permettant l'accès à des savoirs, des compétences, une culture générale, une formation à l'analyse critique, à la recherche, bref, une capacité à s'adapter au monde et à le transformer. Le sport, phénomène culturel incontournable et massif, fait partie de cette formation de haut niveau pour tous.

Les obstacles au développement des APSA à l'Université

Le principal : la non-reconnaissance institutionnelle de leur valeur culturelle et universitaire. La persistance du dualisme corps-esprit, entre autres, relègue le sport au rang de sous-culture, comme un simple divertissement, objet de consommation, ou entretien de la « machine corps ». Pourtant c'est toute la personnalité qui est en jeu dans la pratique physique.

Trois autres obstacles à lever

- Le manque de temps lié à une situation sociale qui oblige 50 % des étudiantes à travailler pour financer leurs études.
- La non-reconnaissance du sport dans les cursus de formation et donc sa non-inscription dans l'emploi du temps.
- Le manque de moyens (postes, budget, équipements...).

Le SNEP-FSU soumet au débat des propositions concrètes, non exhaustives, pour lever ces obstacles

- La mise en place d'une Unité d'enseignement obligatoire⁽³⁾ (UEO) inscrite dans l'emploi du temps sur au moins un des six semestres du cycle licence dans tous les cursus. Cela permettrait, de plus, de développer la pluridisciplinarité de ces cursus.
- L'obligation de proposer une UE sport facultative (UE libre ou facultative) à chaque semestre du cursus universitaire.
- Des postes d'enseignants EPS titulaires et de BIATOSS.
- Un budget de fonctionnement du SUAPS

de chaque université atteignant au moins 1,5 % du budget de fonctionnement global de celle-ci (avec des crédits État fléchés sur la base de 15 euros par étudiant). Ce qui constituerait un véritable « plan Marshall » pour le développement du sport universitaire.

- Des installations sportives universitaires à construire, à rénover, à entretenir.

Tout cela finalisé dans la construction d'un projet d'éducation physique et sportive universitaire (PEPSU) adapté au monde de l'université, des étudiants et des personnels.

Au final pour quelles pratiques ?

- Une offre d'APSA très large qui va de tous les sports (collectifs, de raquettes, de combats, de plein air, aquatiques, d'entretien...) aux arts du cirque, en passant par le yoga, les danses, etc.
- Des connaissances diversifiées, par exemple centrées sur les techniques et technologies des activités, ou sur le seul bien-être, ou en lien avec une discipline universitaire (histoire, médecine, droit, sociologie...), ou encore sur l'acquisition de compétences plus transversales (maîtrise de soi, savoir animer...).
- Des modalités de pratiques diversifiées.
- Une progression et une évaluation accessibles à tous, du débutant à l'expert, que ce soit en pratique facultative ou obligatoire. Ces propositions que les SUAPS pourraient généraliser, pour tous et toutes, « que l'on soit débutante ou experte ! », visent un véritable droit pour chacune à s'initier, reprendre ou poursuivre une pratique sur son temps personnel et dans sa formation. Bref, un regard nouveau ou enrichi sur soi, le sport et les autres.

Contact : pascal.anger@snepsfu.net ●

(1) Rapport Fabre en 1994, rapport Auneau-Diagana en 2009...

(2) Les SUAPS sont les structures qui ont pour mission d'offrir, organiser, enseigner et animer la pratique des APSA. Elles s'occupent aussi généralement de la compétition interuniversitaire dans le cadre de la FFSU (Fédération française du sport universitaire) et des associations sportives.

(3) Première mesure préconisée dans le rapport Auneau-Diagana.

▼
Faute de moyens et de reconnaissance, moins de 20 % des étudiants, en moyenne, pratiquent un sport à l'université alors que près de 70 % souhaiteraient en faire.
 ▲

Le sport pour tous



© Université d'Avignon

Licence STAPS : la capacité d'accueil en question

→ par Anne Roger, MCF STAPS, université de Lyon 1

En raison du manque d'infrastructures, les UFR STAPS ont mis en place une sélection sous la forme d'un tirage au sort pour répondre au nombre grandissant d'inscriptions de ces dernières années. L'avenir des étudiant.e.s décidé à la loterie ?

« Des groupes à 45, des salles trop petites qui posent des problèmes de sécurité, un tirage au sort, un manque de moyens pour ouvrir de nouveaux groupes... Cette rentrée est une catastrophe. Je ne sais pas comment nous allons réussir à travailler... et à finir l'année. » Cette collègue du STAPS de Créteil ne fait malheureusement que décrire la réalité vécue par une grande part des enseignantes et étudiantes en STAPS en cette rentrée 2014. Victimes de leur succès, les études en STAPS voient de plus en plus d'étudiants qui souhaitent s'y inscrire. Entre capacité d'accueil limitée ou tentative de ne laisser personne de côté, les solutions trouvées localement sont diverses et créent une iniquité de traitement entre étudiants au niveau national.

Un avenir professionnel soumis au tirage au sort : est-ce acceptable ?

Là où des capacités d'accueil ont été affichées, le tirage au sort a parfois été le moyen utilisé pour sélectionner les heureux élus. Près de 80 étudiants ont par exemple été refusés à Toulouse. Même situation à Créteil, à Nantes...

Des étudiants avec un projet professionnel pourtant construit et mûri de longue date se sont vu refuser l'accès à l'inscription alors que c'était pourtant leur seul vœu sur le système Admission Post-Bac (APB). Certains avaient même anticipé leur choix en choisissant l'option EPS au Bac... pour rien, puisque le sort en a décidé autrement. Faut-il alors évoquer les coups de fil tous azimuts en urgence des parents désespérés et inquiets pour l'avenir de leurs enfants ? Comment ne pas se sentir victime d'une injustice quand, sans aucune autre raison que le manque de chance, tout un projet s'effondre ? Que répondre quand on est enseignant dans ces structures et face à ces incompréhensions ? Est-ce aux collègues d'assumer de telles responsabilités ?

Des élèves brillants écartés, d'autres acceptés et qui, pour nombre d'entre eux, ne finiront pas l'année une fois qu'ils auront mesuré le décalage entre leurs attentes, souvent sportives, et la réalité du cursus brassant des exigences scientifiques, théoriques et pratiques. Trois possibilités alors pour les jeunes victimes du tirage au sort : s'inscrire une année dans une autre filière en espérant avoir plus de chance l'année prochaine, faire définitive-

ment le deuil d'un cursus dans lequel ils s'étaient projetés avant même d'avoir pu y entrer ou encore tenter leur chance dans un autre STAPS sans capacité d'accueil, loin de chez eux... Panorama des possibles, peu réjouissant et prenant indubitablement peu en compte le futur étudiant d'un point de vue humain. À Chambéry, un tirage au sort a été réalisé à chaque phase d'admission APB, pas seulement lors de la dernière phase. Les effectifs ont ainsi été progressivement affinés et certains des étudiants refusés se sont finalement inscrits à Grenoble, centre sans capacité d'accueil.

Des effectifs pléthoriques ou des capacités d'accueil

Dans les structures n'ayant pas mis en place de capacité d'accueil, il y a gonflement des effectifs. À Reims, ils sont ainsi passés de 650 à 950 en une seule année et la politique de l'établissement a été d'accepter toutes les demandes. À Grenoble, Lyon, Saint-Brieuc, Valence, et quelques autres centres, même choix de ne pas fixer de capacité d'accueil et donc là aussi des gonflements plus ou moins importants. Ces structures ont de fait organisé les enseignements en augmentant le nombre de groupes. « Amphibondés » ou « rentrée chaude » soulignent tout de même les collègues, pour qui l'augmentation des effectifs a entraîné également « des heures supplémentaires acceptées pour le bon fonctionnement ».

À Rouen, les collègues ont été mis devant des

difficultés importantes. « Nous avons décidé de ne pas autoriser les inscriptions pendant la phase de procédure complémentaire. La ren-

trée aurait pu être relativement sereine. Mais le recteur a décidé unilatéralement de permettre aux bacheliers qui n'en avaient pas formulé le vœu lors de la première phase de l'inscription de suivre des études en STAPS. Cette décision est intervenue le 25 août, désorganisant l'UFR et dégradant les conditions de sécurité et

d'accueil des étudiants. « Nous venons de voter une motion à l'unanimité en CG pour faire savoir au recteur notre désaccord avec sa décision et la manière dont il l'a prise. »

À Dijon, la solution choisie a été largement travaillée en amont par tous les acteurs impliqués dans l'orientation des étudiants pour tenter d'identifier au plus près les besoins et de fixer une capacité d'accueil qui s'en approche le plus possible, tout en ayant en tête qu'il n'était plus possible de continuer à laisser gonfler les effectifs sans mettre en péril la qualité des enseignements. Ainsi, la solution a été d'accepter tous les vœux 1 APB du secteur. Cette solution semble assez répandue pour caler les capacités d'accueil sur les besoins. Victimes de cette solution : les élèves ayant choisi les STAPS en vœu 2 et les réorientations. De toute évidence, il est urgent de réfléchir collectivement et en profondeur à la gestion de ces effectifs, ainsi qu'à la mise en place de solutions les moins pénalisantes possible, à la fois pour les enseignantes et les étudiantes. ●

Des élèves brillants écartés, d'autres acceptés et qui, pour nombre d'entre eux, ne finiront pas l'année une fois qu'ils auront mesuré le décalage entre leurs attentes, souvent sportives, et la réalité du cursus brassant des exigences scientifiques, théoriques et pratiques.



L'APB aux bancs de la fac des vocations stoppées net

Une anthropologue chez les joueurs de rugby

En observant une équipe de rugby, l'anthropologue Anne Saouter fait apparaître l'articulation complexe qui existe entre le masculin et le féminin dans une pratique sportive marquée par l'affrontement physique. Elle montre que si le sport peut confirmer l'ordre établi, notamment la domination masculine, il peut aussi émanciper les individus.



© Phil Heckel/Flickr.fr

Pourquoi étudier le rugby ?

Rien ne me prédestinait à ce sujet. Aucun membre de ma famille n'avait joué au rugby. C'est au moment de la soutenance de mon mémoire de maîtrise en anthropologie, consacré à l'identité d'une ville de la banlieue bordelaise, Bègles, que la suggestion m'a été faite. Mais j'ai véritablement pris conscience qu'il y avait un sujet, un peu plus tard, lorsque l'équipe de Bègles a remporté le Championnat de France (1991). Une grande ferveur s'empare de la ville, les gens s'embrassent, je suis prise par ce grand moment de liesse populaire. Comment ne pas penser que le rugby peut être un vecteur d'identité locale comme disent les sociologues ? Pour mon travail de recherche, une thèse aujourd'hui publiée (*Être rugby. Jeux du masculin et du féminin*, Petite Bibliothèque Payot, 2013, rééd.), j'ai adopté la démarche classique de l'anthropologue, celle de l'observation participante, c'est-à-dire s'intégrer à ce monde que je ne connaissais pas, en l'occurrence l'équipe de rugby de Bègles, passer des soirées avec les joueurs, etc. Bref, la femme, chercheuse en sciences sociales, que j'étais allait s'immerger dans un monde d'hommes.

Précisément, le rugby, du moins de l'extérieur, apparaît comme un monde d'hommes, un monde dans lequel la place des femmes semble réduite voire inexistante. Cette sur-représentation du masculin a-t-elle posé un problème à la chercheuse que vous êtes ? Quand j'ai commencé ma recherche, j'étais pleine d'*a priori* et j'imaginais que ce serait difficile pour une femme d'entrer dans le monde du rugby. C'était du reste ce que

j'entendais autour de moi. Une fois mon étude de terrain commencée, j'ai rencontré des gens intrigués par ce que je faisais, qui ne voyaient pas de problèmes majeurs à ce que je puisse les « étudier ». Toutefois, la place de l'anthropologue n'était pas simple à construire, entre les femmes des joueurs et les « groupies » qui tournent autour de l'équipe. Il y a pu avoir une forme de chaperonnage qui est une marque de la domination masculine, bien entendu. Il m'a fallu jouer avec les codes, savoir parfois me comporter comme un homme (en clair, boire sans s'arrêter de grandes quantités d'alcool, « tenir » toute la nuit), écouter sans protester des blagues machistes ou homophobes.

Pensez-vous que cette recherche aurait été menée différemment par un chercheur ?

Un collègue, Sébastien Darbon, a mené une enquête similaire auprès de l'équipe de rugby de Saint-Vincent-de-Tyrosse, dans les Landes (qui a donné lieu à un livre) *Rugby, mode de vie. Ethnographie d'un club, Saint-Vincent-de-Tyrosse*, Paris, 1997, Editions Jean-Michel Place). Il a vécu plusieurs mois sur place et a fini par être véritablement reconnu par le club. Si différence il y a, elle porte sur les sujets abordés. Lui, il pouvait parler des groupies sur le mode de la connivence « entre hommes », quand moi j'ai choisi de ne pas le faire, pour éviter de produire des confusions. Mais j'ai pu parler avec les joueurs de leurs relations avec leurs épouses, avec leur mère, des questions auxquelles mon collègue n'avait pas pensé. En la matière, il y a donc complémentarité.

Venons-en à présent au contenu de votre recherche. Quel masculin se dessine-t-il depuis une équipe de rugby ?

Cette question appelle une réponse en plusieurs points. Peut-être faut-il commencer par dire que depuis mon terrain et la publication de mon livre, les choses ont changé. Le rugby s'est ouvert au grand public quand il fut pendant longtemps un sport pour connaisseurs, pratiquants ou anciens pratiquants. À certains égards, il est devenu un spectacle. Les spectateurs ont changé, ils n'hésitent pas à faire la hola, ce qui était impensable auparavant. L'ambiance particulière d'un match de rugby n'a toutefois pas disparu (le public est bien moins violent, la police est absente ou presque des abords des stades). Les joueurs ont également changé, leur corps en particulier. On pense aux calendriers bien sûr, dans lesquels la gestuelle sportive disparaît au profit de positions lascives. C'est aussi l'émergence d'une forme d'individualisation dans un sport éminemment collectif. Le masculin change.

Il n'y a donc pas d'éternel masculin ?

Pas plus qu'il n'y a d'éternel féminin ! L'équipe de rugby et plus généralement ce sport montrent surtout comment la masculinité, ou du moins une forme de masculinité se construit. Il est possible de parler dans ce cas d'hyper-virilité qui, il y a peu, pouvait se manifester par des éléments physiques disgracieux. Ainsi, tel joueur était fier d'exhiber ses oreilles en

Les Panthères roses



© Alainmale/wikimedia



Affrontement physique :
une affaire d'hommes ?

© Céline Aussourd/Flickr.fr

chou-fleur (les deux pour le talonneur), marque physique de son engagement dans et pour le collectif, en l'occurrence la mêlée. Dans ce cas, le masculin se traduit par le courage physique, l'engagement du corps. Du reste, le rugby suppose un corps collectif pendant le match, avec un temps important de métamorphose dans le vestiaire. Sur le terrain, on assiste à une désérotisation des corps qui enlève toute connotation sexuelle, en l'occurrence homosexuelle, alors même que ce sport implique de très nombreux contacts, entre joueurs d'une même équipe mais aussi avec les joueurs de l'équipe adverse. Bien sûr, il faudrait tenir compte de la position sur le terrain. Les avants (i.e. ceux qui composent la première ligne de la mêlée) n'ont pas la même culture du corps que des joueurs plus en retrait.

L'hypervirilité du rugby ne va donc pas sans des éléments, comme le toucher, qui trouble le masculin. N'y aurait-il pas du féminin dans ce sport homosexué ?

Une première manière de répondre consiste à évoquer le rugby féminin. Quand j'ai suivi des équipes féminines, pendant leurs entraînements, lors de rencontres sportives, j'ai pu remarquer qu'elles avaient du mal à se sentir légitimes au féminin, tant qu'elles évoluaient dans la sphère du jeu. Les noms des postes n'étaient par exemple pas féminisés, elles ne contestaient pas que le trophée remis à l'équipe gagnante du championnat représentait des joueurs masculins, certaines ne l'avaient d'ailleurs pas remarqué. Parfois, elles s'insultaient même au masculin !

Il y a toutefois des différences, même si ce sont les mêmes règles. On peut citer le cas du comportement sur le terrain. Le rapport à la violence n'est pas le même. Ainsi, un coup de poing donné sous la mêlée peut être mal vécu dans un match de rugby féminin, c'est-

à-dire constituer un problème qu'il faut régler, alors qu'il n'en pose aucun pour les hommes. Au contraire, si le toucher est bien vécu par les joueuses, la troisième mi-temps des hommes montre que cette caractéristique du rugby doit être mise à distance. Ils la tournent alors en dérision, notamment en parodiant des gestes sexuels : s'embrasser, se mettre la main au fesse, simuler le coït par derrière ; tout le monde doit alors faire semblant. N'en déduisez pas que l'homophobie serait la règle ! L'homosexualité existe dans le rugby comme ailleurs et elle n'est pas ressentie comme un problème particulier. On sait, mais on n'en parle pas. Comme dans le reste de la société, c'est le placard qui domine, ni plus, ni moins.

Curieusement pour un sport qui valorise à ce point le combat, l'affrontement physique, vous n'évoquez pas les différences physiques entre les hommes et les femmes.

Parce que ce n'est pas aussi simple. Pendant longtemps, il ne faut pas l'oublier, l'argument biologique a été utilisé pour exclure les femmes des pratiques sportives. Puis, lorsqu'il a bien fallu faire une place aux femmes, c'est une place particulière qui leur a été assignée avec l'injonction de rester des femmes. Ainsi, lorsque la Fédération française de rugby a habillé les joueuses pour les déplacements de Coupe du monde, le choix s'est porté sur les tailleurs et les talons hauts. Et tant pis pour celles qui n'en avaient pas l'habitude, le sentiment de bien faire devait l'emporter sur celui du ridicule ! À l'évidence, le sport contri-

bue à la pérennité de la domination masculine. Les noms d'équipe en témoignent. Il ne s'agit pas de noms sérieux : les Pachydermes, les Bleuettes, etc. Comme si le féminin était une parodie au masculin.

Le sport serait-il alors une institution destinée au maintien de l'ordre, social et genré ?

J'ai découvert le monde du sport avec le regard d'une anthropologue. Je ne connaissais rien au rugby. Puis, en m'intéressant par la suite à d'autres disciplines sportives, j'ai pu mettre en évidence un élément récurrent : il s'agit de créations faites par les hommes pour les hommes. Depuis, je travaille sur le corps

des femmes dans le champ sportif, sur la capacité du sport à policer les corps (un livre est prévu chez Payot), à les discipliner, comme dirait Michel Foucault. Mais le sport peut être aussi un outil de lutte, un moyen de résistance contre l'ordre établi, contre

En m'intéressant par la suite à d'autres disciplines sportives, j'ai pu mettre en évidence un élément récurrent : il s'agit de créations faites par les hommes pour les hommes.

la domination masculine, notamment en donnant la même capacité physique, en amenant à ne plus craindre le corps de l'autre. L'histoire a donné aux hommes un temps d'avance. Dans les disciplines depuis longtemps féminisées, les performances habituelles des femmes aujourd'hui sont les records des sportifs d'hier. Il ne s'agit pas de prôner l'indifférenciation des sexes, mais surtout de montrer les effets possibles d'une indifférenciation des pratiques. Dans un autre domaine, l'émulation des filles qu'on ne destinait pas auparavant à l'apprentissage des mathématiques, en côtoyant les garçons sur les mêmes bancs d'école, a donné les résultats qu'on connaît. Et on ne leur a pas appliqué des barèmes inférieurs ! Une telle émulation dans le sport, en indifférenciant les attentes et les discours dès l'enfance, pourrait contribuer à changer les représentations sur les sexes et à bousculer les stéréotypes de genre. Une révolution ! ●

Propos recueillis par
Christophe Pébarthe

Une question de talent ? De la domination des coureurs marocains

→ par Manuel Schotté*, MCF à l'Université de Lille 2 et chercheur au CERAPS

Manuel Schotté nous explique pourquoi la course de fond a été particulièrement dominée par les coureurs marocains et pourquoi cette discipline s'est développée dans certains pays d'Afrique. L'auteur a enquêté sur le terrain et livre plusieurs explications de ces performances sportives.

Depuis plusieurs décennies, les coureurs issus d'Afrique de l'Est et d'Afrique du Nord sont omniprésents au sommet de la hiérarchie internationale dans le domaine de la course à pied. Leurs succès sont rapportés de façon quasi invariable à un supposé talent inné pour les épreuves de longue durée.

Bien que très répandue, la croyance dans le don naturel de ces coureurs est pourtant sans fondement. Après avoir opéré un retour critique sur les différents avatars des modes d'explication naturalisants, je propose, dans mon ouvrage *La Construction du « talent »*, une grille d'interprétation alternative en me focalisant sur le cas des athlètes marocains, qui ont été particulièrement performants sur le plan mondial du milieu des années 1980 au milieu des années 2000.

Les succès de ces coureurs procèdent d'une double construction sociale : construction de l'offre, tout d'abord, avec le façonnement de pratiquants rompus aux exigences du sport de haut niveau au Maroc. Loin de relever d'une génération spontanée, l'émergence de quantités d'athlètes compétitifs dans ce pays s'enracine dans une longue histoire qui a débuté durant le Protectorat et qui a débouché, dans les années 1980, sur la création d'un système étatique, sans équivalent dans les autres disciplines sportives, de détection et de formation de coureurs à pied. Construction de la demande ensuite avec l'arrivée d'une forme tout à fait particulière de professionnalisme à compter des années 1980 : celui-ci étant fondé sur une absence de salariat, une généralisation des rémunérations à la prime et une distribution particulièrement inégalitaire des gains, la plupart des athlètes se retrouvent dans une situation aussi incertaine que difficile sur le plan matériel. Cette situation a conduit à ce qu'une large partie des coureurs européens déserte le marché athlétique international, laissant ainsi la place à d'autres, à même d'accepter la précarité qu'il induit.

L'image qui s'impose n'est donc pas celle d'une supériorité foncière des athlètes africains mais celle d'un remplacement des

élites athlétiques internationales. Considérer que le succès des coureurs marocains relève de la rencontre de deux histoires indépendantes (celle, d'une part, du développement d'un modèle étatique de production d'athlètes au Maroc et celle, d'autre part, de l'émergence d'un modèle professionnel très particulier en athlétisme) permet d'ailleurs d'expliquer pourquoi les athlètes marocains ont progressivement cessé d'occuper les avant-postes dans les compétitions internationales : quand les conditions qui sous-tendaient leur réussite ont cessé d'être réunies, leurs résultats ont décliné.

Ces considérations socio-historiques attestent que les capacités de performance sont modelées par des dynamiques historiques qui dépassent les athlètes. Une sociologie de la genèse sociale des succès sportifs ne peut

cependant pas se contenter de décrire les conditions de réussite d'un groupe. Elle se doit d'intégrer une réflexion relative à la

manière dont, à l'intérieur de cette population, se distribuent les devenir individuels, sous peine de voir resurgir, au sein même d'un cadre d'interprétation conçu pour les éliminer, des résidus d'explication par le don.

C'est dans cette optique que j'ai mené une enquête ethnographique de longue durée, aussi bien au Maroc qu'en France, auprès d'athlètes

de rangs différents (depuis le débutant jusqu'au champion olympique) afin de mettre en évidence la manière dont se construit une carrière sportive et comment les aspirants à la réussite se différencient entre eux. Ces investigations ont permis de montrer que les ressources nécessaires à la performance dépassent de beaucoup le strict cadre de la scène athlétique. Depuis l'inégale propension à endurer l'ascétisme qu'exige la pratique intensive de la course à pied jusqu'à la possession d'appuis qui facilitent l'insertion dans le circuit compétitif international, les dispositions et ressources à posséder pour développer et faire valoir ses capacités athlétiques sont aussi nombreuses que variées. Comprendre le déroulement d'une carrière sportive impose donc de la penser en relation avec les autres dimensions de l'existence de l'athlète et en lien avec les différentes ressources dont il dispose. C'est en procédant de la sorte que l'on peut mettre au jour l'ensemble des conditions sociales qui, bien qu'apparemment extérieures à la carrière sportive, déterminent son déroulement et son issue. ●

▼
L'image qui s'impose n'est donc pas celle d'une supériorité foncière des athlètes africains mais celle d'un remplacement des élites athlétiques internationales.
▲

Hicham El Guerrouj, à gauche, double champion olympique d'Athènes en 2004 ; ici à côté de Carlos García



© Elporfavor

**La Construction du « talent ». Sociologie de la domination des coureurs marocains*, Paris, Raisons d'agir (cours et travaux), 2012.

Quel avenir pour les STAPS ?

→ par Christian Couturier, secrétaire national du SNEP-FSU

L'Université subit des bouleversements qui ont des impacts différents selon les disciplines universitaires. Les STAPS, dont l'assise réelle et symbolique n'est pas très large, peuvent être à terme dans une situation difficile qui pourrait déboucher sur une disparition pure et simple.

Il ne s'agit pas d'être inutilement alarmiste, mais juste un peu lucide. Résumons.

La dernière réforme de la formation a institutionnalisé la « perte » des étudiants qui constituait le gros des effectifs auparavant. Aujourd'hui, toutes les UFR ne sont pas logées à la même enseigne. Ici l'inscription administrative est à l'ESPE, là à l'UFR, ici c'est la guerre entre l'UFR et l'université, là tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes. Dans tous les cas, l'UFR n'est plus seule dépositaire du master préparant au concours de professeur d'EPS comme ça l'était avant 2013. *Stricto sensu*, c'est la fin d'une filière complète « éducation-motricité » au sein des STAPS. En clair, la question de l'éducation et de l'intervention, qui est au fondement de la discipline, est sommée d'être exclue des STAPS pour « appartenir » désormais aux ESPE (dont les STAPS font partie, ce qui rajoute à l'imbroglio), qui sont censées avoir une partie éducative (non enseignante) totalement impensée. *A minima*, il est anormal qu'il ne soit plus possible en STAPS d'avoir un master qui formerait à l'intervention « éducative » dans les APSA.

Il est évident que ceux qui, historiquement, se sont battus contre cette filière, se réjouissent. Mais il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas d'incidence à terme sur les STAPS dans leur ensemble, car on pourrait imaginer un éclai-

tement des STAPS dans différents domaines. Le jeu de regroupements de libellés de licence et de master, sous couvert de « lisibilité », n'est pas sans risque : celui d'une invisibilité. Le SNEP, pour sa part, a milité pour la création d'un domaine « STAPS ».

Historiquement, sur le plan épistémologique, au plan structurel, tout permet de justifier l'irréductibilité de ce domaine aux autres.

Dernier point qui interroge, c'est la perspective de carrière en STAPS, qui influence

évidemment les orientations en master et en doctorat. En clair, les sciences de la vie (neurosciences, physiologie, biomécanique...) sont valorisées dans les

qualifications des MCF, et encore plus chez les PR. Chez ces derniers, on trouve sur la période 2008-2011 (rapport du CNU), 23 qualifiés en physio, contre 0 en sciences de l'éducation, 8 en socio, 4 en histoire. La tendance est la même au niveau des promotions.

Au bout du compte, on peut poser une énième fois la question : quelle est l'identité des STAPS ? On répondra : cinq filières... ce n'est pas un argument « universitaire » qui tient la route. Que veut-on faire de cette discipline ? Le SNEP-FSU invite tous les acteurs à se mettre autour d'une table, avant que la filière ne soit broyée par la machine qui n'a que Shanghai en ligne de mire. ●

▼
**Stricto sensu,
c'est la fin d'une filière complète
« éducation-motricité »
au sein des STAPS.**
▲



© Didier Chamma

Défendre la filière STAPS

L'association EPS et société

Le SNEP-FSU a créé une association, le centre EPS & Société, qui regroupe toutes celles et ceux qui recherchent un espace de débat original et exigeant sur l'EPS, le sport scolaire, leurs rapports aux pratiques sociales sportives et artistiques.

Ce qui nous réunit : l'émancipation de toutes et tous.

L'association publie la revue *Contre Pied*, reconnue et citée de plus en plus souvent dans les copies du CAPEPS et de l'agrégation ! Elle organise séminaires et colloques, impulse la réflexion en s'appuyant à la fois sur les chercheurs et les enseignants pour mieux comprendre la réalité de l'EPS, du métier d'enseignant, du sport scolaire, et appréhender simultanément ce qui se joue d'essentiel et d'humain dans le champ des pratiques sociales artistiques et sportives. Universitaires ou enseignants de statut

second degré, si ces questions vous intéressent... vous pouvez adhérer et recevoir la revue !

Contact : secretariat@epsetsociete.fr



Sur le site :

- De nombreuses ressources sur les APSA.
- Un dossier qui change tous les trois mois (bientôt, « Préparez-vous aux concours ») avec des contributions théoriques, politiques, sociologiques, historiques...
- La mise en ligne des *Contre Pied* épuisés (EPS, quelle référence culturelle, Natation, Sports co, Compétition, etc.).
- Un kiosque pour suggérer des lectures.
- Les formulaires pour adhérer et/ou commander nos numéros.

VACATAIRES

Coup de balai à l'ENSAE et à l'Institut Polytechnique de Grenoble

→ par Heike Romoth et Françoise Papa, membres du secteur Situation des Personnels

Les statuts de vacataire de l'enseignement supérieur sont un paradis pour les employeurs publics. Les grands écoles usent et abusent des vacataires en toute quiétude. Le but est d'économiser en rémunérant un travail sans payer les cotisations sociales.

L'ENSAE-ParisTech est la Grande Ecole de l'Economie, de la Statistique et de la Finance. Suite à une réorganisation, les vacataires de langues vivantes ont appris de manière peu courtoise qu'ils n'étaient pas prévus sur les emplois du temps de la rentrée, alors qu'ils effectuaient des tâches d'enseignement pérennes depuis de nombreuses années. Certains n'avaient plus d'emploi principal depuis longtemps. Leur recrutement en tant que vacataire était devenu illégal et ils auraient dû être employés sous un autre statut. D'autres ont toujours leur emploi principal, mais leurs enseignements ne correspondent en rien à la définition de la vacation, voilà ce qui inquiète l'administration. Les critères retenus dans les jurisprudences sont les suivants : exécution d'un acte déterminé, absence de conti-

nuité dans le temps, rémunération à l'acte, absence de lien de subordination directe à l'autorité hiérarchique. Résultat : en septembre, l'ENSAE était encore en train de chercher des vacataires sur des listes de diffusion de spécialistes. Malgré le changement de gouvernement il y a deux ans déjà, la situation des vacataires de l'enseignement supérieur n'a pas évoluée, comme le montre le cas de l'ENSAE, mais aussi celui de l'Institut Polytechnique de Grenoble où le même constat est fait : on se débarrasse de vacataires de langues ayant pour certains plus de quinze ans d'ancienneté. Motif officiel : « l'enseignement des langues a été ré-organisé et nous n'avons plus besoin de vos services ». Après vingt ans de service, certains sont remerciés sans justification ni courrier car « ils ne sont pas

personnels de l'établissement » et qu'on ne peut pas répondre à tout ceux qui demandent des vacations. Et pourtant, là aussi, on recherche des vacataires. Comme dans bien d'autres établissements d'enseignement supérieur qui font rimer précarité et docilité de leur personnel enseignant, gare à celui ou celle qui ose s'enquérir de ses droits : c'est la porte assurée. À la précarité de vacataires sans contrats sur des très longues durées, on substitue une précarité plus courte car moins susceptible de conduire à des CDIs de fait. Malgré de nombreuses interventions du SNESUP au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la situation de ces collègues res-

▼
Après vingt ans de service, certains sont remerciés sans justification ni courrier car « ils ne sont pas personnels de l'établissement » et qu'on ne peut pas répondre à tous ceux qui demandent des vacations.

te inchangée. Dans le cadre des restrictions budgétaires et des gels de postes, la vacation est la solution miracle pour pourvoir les heures d'enseignement au moindre coût. De plus, l'absence d'engagement de la part de l'employeur conduit à des situations inconcevables dans un État de droit : se retrouver à la porte sans préavis, ni notification. La fonction publique : le paradis des employeurs ! ●

RAPPORT D'INFORMATION SÉNATORIAL SUR LA LOI SAUVADET

Un an après : un bilan très décevant

→ par Valérie Huard, membre du secteur Situation des Personnels

Dans notre précédent supplément au mensuel de février, nous avons dénoncé l'inadaptation de la loi Sauvadet pour résorber la précarité dans l'enseignement supérieur. Les conditions de titularisation prévues par la loi restent toujours trop restrictives.

Le rapport d'information sénatorial publié le 28 juillet dernier fait le bilan à mi-parcours de l'application de la loi Sauvadet. Celle-ci devait lutter contre la précarité dans la fonction publique et elle aboutit à la conforter.

Même si les ministères « ont joué » le jeu, ouvrant 2 000 postes dans l'enseignement supérieur, on est loin du compte, selon ce rapport, et surtout loin des besoins que nous avons évalués en termes statistiques. En effet, les statistiques en 2011-2012 du MESR annonçaient 28 121 enseignants non permanents sans compter le vivier des plus précaires que sont les vacataires. La comparaison des chiffres montre l'inefficacité de cette loi qui continue de laisser sur le bord du chemin un nombre sans cesse croissant d'enseignants non éligibles. Pour les personnels éligibles, la loi ne donne pas plus satisfaction. En matière de titularisation dans la Fonction

publique d'État, on constate d'abord un désintérêt des agents pour la titularisation quand elle s'accompagne d'une perte de revenu résultant de l'entrée au bas de l'échelle dans la grille indiciaire des fonctionnaires et quand elle implique des obligations de mobilité. Ensuite on observe une surreprésentation des agents contractuels de catégorie A dans le processus de la titularisation. Il en résulte le maintien dans la précarité des agents recrutés sur des postes d'exécution. Suite à ces constatations, le rapport ne propose aucune proposition pour accompagner la titularisation. En matière de CDI, les sénateurs constatent que l'automatisme prévue par

la loi n'est pas immédiate, ce que nous confirmons vu le nombre d'agents contractuels nous demandant d'intervenir pour faire appliquer la loi au sein des Universités. Le rapport conclue que le 15^e plan de titularisation devrait répondre au protocole signé le 31 mars 2011 entre l'État et six organisations syndicales. Cette conclusion est totalement surréaliste dans le sens où les trois axes de cet accord ne sont pas respectés. Ceux-ci, rappelons-le étaient formulés ainsi : apporter une réponse immédiate aux situations de précarité constatées ; prévenir leur reconstitution ; améliorer les droits individuels et collectifs des contractuels et leurs conditions d'emploi. ●

▼
La comparaison des chiffres montre l'inefficacité de cette loi qui continue de laisser sur le bord du chemin un nombre sans cesse croissant d'enseignants non éligibles.

L'autre enseignement supérieur

→ par Fabrice Guibaud

On ne le dira jamais assez, l'enseignement supérieur ne se résume pas aux universités. Au sortir des lycées, les élèves se présentent devant une gare de triage offrant différentes voies d'accès à l'enseignement supérieur.

Deux livres récents viennent nous le rappeler en explorant deux pôles opposés dans la hiérarchie scolaire, celui des classes prépa d'un côté (Muriel Darmon, *Classes préparatoires. La Fabrique d'une jeunesse dominante*, La Découverte, 2013), celui des Sections de Technicien Supérieur de l'autre (Sophie Orange, *L'autre enseignement supérieur. Les BTS et la gestion des aspirations scolaires*, PUF, 2013). Deux points communs à ces deux pôles : la sélection à l'entrée et leur localisation dans les lycées.

Cependant les classes préparatoires accueillent 7 % des bacheliers quand près d'un bachelier sur cinq (19 %) poursuit ses études en STS (7 % en IUT, 32 % à l'université hors IUT et 7 % dans d'autres formations). Selon Sophie Orange, « la dimension sélective d'une filière n'induit pas nécessairement son caractère élitiste » (p. 3). Les STS sont bien des « formations sélectives de masse ». C'est à elles qu'on s'intéressera ici.

Focalisées sur les trajectoires étudiantes en STS, l'auteure propose « une sociologie des aspirations scolaires » consistant à « tenir ensemble l'étude des mécanismes d'élaboration des aspirations et l'analyse du système de contraintes objectives auxquelles elles sont soumises » (p. 6). L'analyse se veut à la fois longitudinale et institutionnelle.

Longitudinale parce que fondée sur un suivi de cohorte de neuf cent étudiants de l'académie de Poitiers pendant trois ans, de l'entrée au lycée jusqu'à sept

mois après la sortie de la formation. Un premier résultat intéressant : au départ 53 % envisageaient une poursuite d'études après leur formation ; à l'arrivée, 28 % sont en poursuite d'études.

Institutionnelle parce qu'il s'agit de comprendre « comment l'institution agit sur les aspirations des étudiants ». (p. 9).

L'ORIGINE SOCIALE, FACTEUR DÉTERMINANT

Aujourd'hui, « l'entrée en STS se caractérise par une surreprésentation des minorités de l'enseignement supérieur que sont les bacheliers d'origine populaire, les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels » (p. 17). Cela est le fruit d'un processus de différenciation des publics IUT et BTS. L'observation des flux entre 1970 et aujourd'hui montre la place grandissante prise par les bacheliers généraux dans les IUT tandis que les BTS ont vu affluer davantage de bacheliers techniques puis professionnels. À cette modification des origines scolaires correspond une sur-représentation des enfants des classes populaires en STS (30 % des entrants aujourd'hui contre 18 % en IUT) et une sous-représentation des enfants de cadres supérieurs (15 % contre 25 % en IUT). « Sorte d'enseignement secondaire prolongé » (par l'unité de lieu et de méthode), les STS, dont les effectifs ont grossi, se sont banalisées tant elles assurent la satisfaction de « la nouvelle demande d'enseignement supérieur des catégories populaires au cours de la seconde massification scolaire des années 1990. » (p. 28).

Les STS apparaissent comme un pôle de projection privilégié des bacheliers d'origine populaire (47 % des élèves de terminale dont le père est ouvrier ont fait un 1er vœu en STS). La présence de STS en milieu rural ou à proximité des lieux de vie familiaux constitue un attrait fort pour les bacheliers de milieu populaire. De plus, la forme scolaire des STS repré-

sente une perspective d'avenir plus probable pour des enfants et des parents peu dotés en ressources scolaires alors que l'université leur apparaît comme impensable, car « hors champ pour une

large fraction de ces nouveaux étudiants ».

(p. 53). Le « Petit supérieur » des STS est le lieu de rencontre entre des aspirations populaires pour le supérieur (conformes à la norme de poursuite d'études) qui entrent en affinité avec une forme scolaire adaptée.

Ainsi, du côté institu-

tionnel, la sélection est d'abord fondée sur le calibre de l'élève moyen qui fait « montre de retenue scolaire et géographique » (p. 82). Ensuite, au cours de la formation, un travail de mise à distance de la figure de l'étudiant est opéré, si bien que les enseignants de STS privilégient dans leurs évaluations « le témoignage du labeur contre l'aisance, l'expression du travail contre le don, la manifestation de la bonne volonté contre la précocité intellectuelle » (p. 94). Les STS offrent l'espace-temps d'une « réassurance scolaire » aux étudiants des milieux populaires mais il produit aussi un « double cloisonnement avec les autres filières de l'enseignement supérieur. Cloisonnement formel et explicite : la faiblesse des passerelles, le flou des équivalences, l'éloignement géographique. Cloisonnement informel et implicite : le type de dispositions acquises et le type de savoirs transmis, qui les positionnent – symboliquement cette fois – à part de l'enseignement supérieur » (p. 194). En cela, les STS sont un « autre enseignement supérieur » isolé. Les réformes récentes auront pour effet d'accentuer cet isolement tant elles se bornent à reconduire l'aiguillage des bacheliers professionnels (et technologiques) vers les BTS et donc à confiner une « autre » jeunesse populaire (celle des campagnes notamment) dans cet autre enseignement supérieur. ●

Les STS apparaissent comme un pôle de projection privilégié des bacheliers d'origine populaire (47 % des élèves de terminale dont le père est ouvrier ont fait un premier vœu en STS).

Des élèves d'une classe de BTS multimédia préparant leur projet



MOOC

Vecteur des communs de la connaissance ?

→ par Emmanuelle Nigues, membre de la Commission Administrative

Le choix du modèle économique déterminera si les MOOC ne sont qu'un mirage de la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la connaissance.

Dès le début des années 2000, de nombreuses universités américaines se sont impliquées dans des programmes d'enseignement en ligne. Ce qui change avec les MOOC, c'est la nécessité d'ajouter un encadrement et des interactions entre les étudiants. On peut considérer qu'il existe deux types de MOOC aux États-Unis :

- Les cMOOC (c pour « connectiviste ») s'exécutent sur des plateformes d'apprentissage open source et sont dirigés par des universitaires dans le cadre de leur activité universitaire. Leur modèle pédagogique est l'apprentissage par les pairs. Elles sont associées à leurs institutions fondatrices : Abathasca et les universités du Manitoba au Canada.
- Les xMOOC sont des versions en ligne de formats traditionnels d'apprentissage (cours magistral en vidéos) sur des plateformes de logiciels propriétaires appartenant à des entreprises privées. Elles disposent de relations contractuelles et commerciales avec les universités. Les trois principaux fournisseurs de plateformes sont edX, Udacity et Coursera.

Les MOOC ne sont ni une révolution technologique, ni une révolution pédagogique, la véritable révolution réside dans la volonté des établissements de donner accès gratuitement à leurs enseignements *via* le Web. Il ne faut pas oublier qu'ils ne peuvent exister qu'en passant par une plateforme. Cependant, les modèles économiques de ces plateformes divergent. Après s'être centrées principalement sur l'enseignement supérieur, les plateformes semblent, aujourd'hui, s'orienter vers le secteur privé.

Après une logique d'investissement, il faut maintenant trouver les business models, et l'espoir d'une démocratisation de l'enseignement supérieur avec

un accès gratuit et mondialisé à la connaissance grâce aux MOOC semble s'éloigner peu à peu. Le changement de modèle économique semble désormais amorcé aux États-Unis, alors que le concept arrive à peine en France. On va donc plutôt vers des modèles Free-mium, comme ceux proposés pour certains abonnements aux ressources numériques dans les bibliothèques universitaires.

Le MOOC est l'avatar de la surabondance du savoir, accessible par tous sur Internet. Si le modèle économique reste à créer, les MOOC ne vont pas disparaître. Entre altruisme et marketing, les établissements utilisent les MOOC comme un outil de communication au service de la concurrence. Communs de la connaissance versus marchandisation du savoir : l'enseignement supérieur français doit se décider.

Se pose alors un certain nombre de questions d'ordre pratique auxquelles les institutions et les enseignants vont devoir répondre. Les MOOC sont généralement développés par un ou deux professeurs, mais qui est propriétaire du cours ? C'est donc un enjeu de propriété intellectuelle qui est posé : soit on utilise les licences Creative Commons, soit le professeur devient auteur,

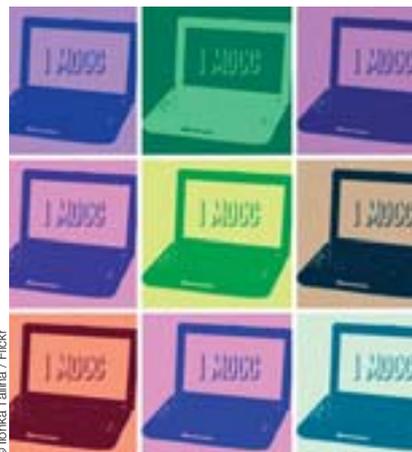
l'université son éditeur et elle le rémunère. Cependant, dans la logique des biens communs de la connaissance, la propriété intellectuelle fait figure d'« enclosure ». Les pouvoirs publics ont alors une responsabilité dans la mise en œuvre de normes juridiques nationales et internationales adaptées au numérique éducatif, dans un équilibre entre domaine public et domaine privé.

La question de la certification est également problématique. Or, la tendance forte observée dans les MOOC est l'évaluation par les pairs, donc une évaluation horizontale. Cela remet en question les modes d'évaluation traditionnelle de nos systèmes éducatifs. Et, le certificat ne peut remplacer un diplôme. Dans l'état actuel, la remise d'un diplôme semble inadaptée au modèle MOOC. La question de l'évaluation est primordiale. Comment évaluer massivement les connaissances et les compétences acquises par chaque apprenant ? La certification est elle gratuite ?

Si le modèle semble s'essouffler aux États-Unis, la Chine arrive en force sur le marché des MOOC. La prestigieuse université Jiao-Tong de Shanghai (celle qui a créé le classement mondial des universités) vient de fédérer 19 institutions chinoises d'enseignement supérieur. La Chine veut permettre à ces étudiants de suivre des cours en ligne et d'obtenir ainsi des crédits. On entre alors dans une autre dimension où le MOOC vient remplacer les cours en présentiel. Là aussi, les MOOC constituent un outil de promotion pour les institutions au niveau mondial. En Afrique francophone, un portail (OCEAN) propose une vingtaine de MOOC qui pallient les manques des universités africaines.

Enfin, les MOOC ne concernent pas que l'enseignement supérieur : les entreprises parlent de COOC (Corporate Online Open Courses), pour former massivement, et à moindre coût, les salariés, et répondre ainsi aux obligations en matière de formation continue. ●

Les pouvoirs publics ont une responsabilité dans la mise en œuvre de normes juridiques nationales et internationales adaptées au numérique éducatif, dans un équilibre entre domaine public et domaine privé.



© Ibonka Talina / Flickr

L'Académie propose de réformer le Crédit Impôt Recherche

→ par Fabrice Guilbaud

Le communiqué de presse de l'Académie des sciences du 8 octobre 2014 a fait part de ses inquiétudes concernant la situation de la recherche et suggère une nouvelle définition du rôle du CIR.

L'Académie des sciences avait surpris en préconisant la suppression de l'AERES en septembre 2012, période marquée par le lancement des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pseudo-concertation qui ne fut que prétexte à l'adoption de la loi Fioraso promulguée en juillet 2013.

Mais l'Académie des sciences ne se prononce pas seulement sur l'organisation de la recherche au plan institutionnel, elle s'exprime également sur son budget. Le 16 décembre 2013 – le SNESUP était alors en pleine campagne contre l'austérité dans l'enseignement supérieur et la recherche – elle envoyait un « *cri d'alarme* » sur le financement de la recherche », titre d'un communiqué qui, pointant la « diminution constante » des « crédits récurrents » et la baisse concomitante des crédits de l'ANR, précisait en conséquence que « *les restrictions apportées mettent directement en péril la vie d'équipes et de laboratoires* ». Ce cri d'alarme n'était assorti d'aucune proposition mais concluait sur la nécessité de « sanctuariser la recherche ».

Le 8 octobre dernier, dans un communiqué au titre plus timide, « *Inquiétudes dans les laboratoires de recherche* », l'Académie des sciences regrette que « l'Agence pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur semble avoir seulement changé de nom ». L'illustre institution s'inquiète également, du bout des lèvres, de la question de l'emploi scientifique lorsqu'elle mentionne que « *la France commence à perdre les meilleurs talents des nouvelles générations* ». Surtout, sur l'appréciation de la situation budgétaire, l'Académie enfonce le clou (« *la situation ne fait hélas que s'aggraver* ») et sort quelque peu de sa mesure habituelle en se positionnant clairement au sujet du CIR : « *une partie du crédit-impôt-recherche, servant actuellement de soutien à des secteurs éloignés de la recherche scientifique et de l'innovation, pourrait être redirigée vers les besoins réels des laboratoires tout en continuant à soutenir les jeunes entreprises innovantes. Une redéfinition du périmètre du crédit-impôt recherche permettrait de*

mieux dynamiser la recherche et l'innovation. » Pendant que le débat parlementaire sur le budget 2015 s'est ouvert et à l'heure où, « *dans l'enseignement supérieur et la recherche, la bataille de l'emploi*

est déclenchée » (cf. appel intersyndical du 6 octobre) ce ralliement à la revendication d'une réforme du CIR est évidemment bienvenu tant il vient renforcer ce mouvement social de plus en plus large. ●

NOBEL D'ÉCONOMIE

Jean Tirole, symbole de l'élitisme transatlantique ?

→ par Frédéric Lebaron, professeur de sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin.

À travers ce prix, c'est tout un système que l'on récompense : le triomphe de la logique du marché concurrentiel sur la protection des salariés. À quand un Nobel de gauche ?

Après Gérard Debreu (1983) et Maurice Allais (1988), J. Tirole est le troisième Français à obtenir le Nobel d'économie.

Comme tout lauréat dudit prix, il devient un oracle appelé à se prononcer sur les grandes questions économiques et sociales du moment.

Faisant suite à un normalien mathématicien et un polytechnicien du corps des Mines, c'est un polytechnicien du corps des Ponts qui a doublé les jeunes « nobélisables », désormais plus souvent normaliens : T. Piketty, E. Duflo, P. Aghion sont les plus cités (la bibliométrie permet de déterminer les candidats sérieux au Nobel). Le système des grandes écoles continue de produire des représentants de l'excellence telle qu'elle est définie dans la discipline : haut niveau de mathématisation, publications dans des revues américaines, carrières au moins partiellement effectuées aux États-Unis (naturalisation dans le cas de Debreu, thèse et début de carrière au MIT pour Tirole) sont les préconditions d'accès au Graal.

J. Tirole incarne une science économique à double face : d'un côté, elle « raconte des histoires » à partir de fictions mathématiques, de l'autre, elle intervient pour

améliorer le fonctionnement des marchés. À l'opposé d'un autre Français très lu aux États-Unis actuellement, T. Piketty,



© Wikimedia

ses travaux ne font pas l'objet de débats publics, même lorsqu'ils portent sur le thème central de la réforme du marché du travail. C'est un peu le triomphe paradoxal de la *dismal science* (science lugubre) : le

coût d'entrée de ses travaux théoriques est élevé et ses textes grand-public ont l'attrait des études les plus austères du ministère des finances.

J. Tirole a aussi contribué, avec la Toulouse School of Economics, à importer en France le modèle de l'université d'excellence à l'américaine : généralisation de l'anglais dans les cursus, financements publics et privés massifs captés par une fondation de droit privé, systèmes d'incitation à la productivité scientifique (avec des gains individuels indexés aux performances). Au modèle élitiste des grandes écoles, l'économie version TSE a ainsi substitué, ou mieux hybridé, une autre forme d'élitisme, que l'on pourrait appeler l'élitisme transatlantique. Le Nobel 2014 consacre cette hybridation soutenue par les pouvoirs publics, les grandes entreprises et encensée par les médias et le monde de la finance. ●

Réunion du Conseil exécutif annuel

→ par Jean-Paul Lainé
président de la FMTS

Du 22 au 24 septembre s'est tenu le conseil exécutif annuel de la FMTS, à Meudon-Bellevue, dans les locaux du CNRS, à l'invitation du SNCS-FSU. 23 membres sur 30 avaient fait le déplacement, représentant 15 organisations de 11 pays ; en outre 16 invités ont participé aux travaux.

Les débats en plénières et les groupes de travail ont porté sur :

1. Le développement du recours à la guerre comme moyen de résolution d'un problème politique ou économique avec le rôle historique dévastateur des puissances occidentales.
2. La crise politique, économique et sociale qui se développe en Europe : crise prétexte à la marchandisation de la recherche, à la remise en cause du métier de chercheur permanent et à la précarisation généralisée.
3. Le développement du « repli sur soi », de l'intolérance et de l'irrationnel sans aucun doute provoqué par la mondialisation qui – telle qu'elle est mise en œuvre – tend à uniformiser, standardiser et à broyer les plus faibles. En outre, les grands moyens d'information et de communication entretiennent l'ignorance, les *a priori* et les confusions.

4. La crise environnementale, l'épuisement des ressources, les dérèglements climatiques, la question de l'énergie doivent être présentés en évitant le double écueil que sont le scientisme et l'anti-science.

Le premier bilan dressé par le secrétariat est très positif : les points soulignés sont la participation, l'accueil et les conditions de travail, la qualité des débats du CE et du séminaire, le travail par groupes thématiques et la feuille de route adoptée comprenant les textes à finaliser lors de la prochaine conférence téléphonique de ce secrétariat international. Une nouvelle étape a été franchie après l'élargissement de la Fédération produit lors de l'assemblée générale de Russie. Il faut poursuivre son développement notamment vers les scientifiques du secteur privé et définir plus précisément son rôle, sa spécificité parmi les ONG



accréditées dans les agences de l'ONU, aux côtés des internationales syndicales et des associations de scientifiques. Le conseil exécutif 2015 se déroulera à Barcelone et traitera de l'énergie, question clef pour la justice, la paix et la survie même de l'humanité. ●

Séminaire « Science et éducation »

→ par Isabelle de Mecquenem

On ne saurait suffisamment saluer l'initiative de Jean-Paul Lainé d'avoir organisé ce séminaire dans le cadre des travaux du Conseil exécutif de la FMTS réuni à Paris pendant une semaine.

Ce fut un séminaire public dédié au thème « science(s) et éducation », autrement dit à une réflexion sur le sujet délaissé, voire méprisé, de l'éducation que l'humaniste Erasme qualifiait pour cette raison de « partie la plus crasseuse » de la philosophie.

Au moment où les connaissances issues des recherches scientifiques n'ont jamais eu autant d'importance, puisqu'elle sous-tendent et déterminent les mutations économiques et culturelles qui affectent tous les pays de la planète, il est crucial de réfléchir aux finalités, conditions et effets de l'éducation. Tout particulièrement en matière de sciences et de techniques, dont dépend la vie (et survie) quotidienne des individus dans des sociétés dites de « l'information », sujet sur lequel le séminaire a voulu poser des analyses lucides et donc critiques. S'il est un bien commun de l'humanité,

ce sont bien les connaissances d'emblée soutenu Jean-Pierre Kahane, et il s'agit, a-t-il insisté, de « s'appropriier collectivement » cette source de richesse que constitue la connaissance, afin d'instituer une véritable démocratie fondée sur le « partage des savoirs ». Se référant à la démocratie selon Montesquieu, le mathématicien et académicien a pris le contrepied du modèle de « l'économie de la connaissance » dont il a dénoncé avec une rare vigueur les risques de concentration et de confiscation du pouvoir. La réflexion de Jean-Pierre Kahane a bien évidemment affronté la place et le rôle crucial de l'Internet dans cette nouvelle configuration du savoir. Mais il a d'abord tenu à distinguer rigoureusement le « savoir » de l'« information ». La différence est majeure puisque même quand elles sont correctes et scientifiquement fondées (comme celles de la

météo), les informations ne constituent pas un savoir et servent davantage à « formater en douceur ceux qui en sont les bénéficiaires ». Le conférencier a ensuite déconstruit le grand mythe de la démocratisation du savoir par l'Internet, censé faire sauter les obstacles de l'accès aux connaissances et permettre aux chercheurs de diffuser librement leurs travaux. Une vision moins euphorique a été décrite, tout en soulignant le grand espoir que représentent les « archives ouvertes ». Celles-ci favorisent ce grand dessein de l'appropriation collective des connaissances pour laquelle Jean-Pierre Kahane milite. Ne pouvant retracer l'intégralité et la richesse de ce séminaire, je me permets de renvoyer le lecteur au site internet de la FMTS pour en prendre connaissance et poursuivre cette revigorante réflexion. ●

ENTRETIEN AVEC **Mathieu Grégoire⁽¹⁾****Maître de conférences en sociologie, université de Picardie Jules-Verne**

L'accord sur le régime d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle, signé par le patronat et trois syndicats (CFDT, FO, CFTC) le 22 mars 2014, a ranimé un cycle de luttes débuté en 1986. Son enjeu principal, une sécurité salariale adaptée à la discontinuité de l'emploi, permet de s'interroger sur la généralisation possible de ce modèle à la situation de millions de salariés « intermittents de l'emploi ».

Quels sont les enjeux, au cours du xx^e siècle, des luttes des intermittents ?

L'enjeu de leurs luttes a toujours été le même : trouver les moyens d'assurer une condition sociale digne et une sécurisation des salaires à des travailleurs dont l'emploi est discontinu. Mais les moyens privilégiés pour y parvenir ont beaucoup varié. Je distingue trois grandes logiques. La première, qui prévaut dans l'entre-deux-guerres, consiste soit à imposer une « souveraineté syndicale » sur le marché du travail grâce à une syndicalisation massive qui permet d'opposer aux employeurs une discipline et une solidarité sans faille, soit à créer la rareté de manière malthusienne sur le modèle des professions réglementées. La deuxième logique, qui domine jusqu'au début des années 1980, a été celle de la promotion d'une stabilisation de l'emploi. Puisque les droits sociaux se sont fondés en France sur le modèle de l'emploi stable, les syndicats du spectacle sont alors tentés de réduire la spécificité de l'intermittence et de promouvoir un emploi plus stable. La troisième logique s'appuie sur le régime d'indemnisation chômage et consiste à défendre la socialisation du salaire : certes l'emploi demeure discontinu mais un salaire indirect permet de lisser les droits et assure une relative stabilité des ressources. C'est cet enjeu principal qui mobilise les intermittents depuis près de trente ans.

Comment s'est mis en place le statut actuel, par qui et quand a-t-il été attaqué ?

Il n'y pas de « statuts » simplement des « annexes » au règlement de l'assurance chômage qui établissent une indemnisation adaptée à la discontinuité de l'emploi des intermittents. Cette adaptation se justifie par le fait qu'en droit du travail le CDD est considéré comme la norme dans un certain nombre de professions du spectacle. Le droit ne fait là que sanctionner un usage historique car les artistes du spectacle ont toujours connu une intermittence de leur emploi. Les « annexes 8 et 10 » des artistes et techniciens du spectacle sont nées au



© DR

▼
La lutte des intermittents révèle un enjeu crucial pour tout le salariat car elle esquisse une autre sortie possible de la précarité et du chômage de masse.
 ▲

milieu des années 1960. Mais c'est à partir de 1979 qu'elles prennent leur forme actuelle et deviennent l'enjeu central des luttes des intermittents. Les premières mises en cause par le CNPF (ex Medef) et les premières manifestations d'intermittents datent de 1986. Cela fait près de trente ans que dure ce conflit social qui se ranime à chaque fois que le patronat tente de supprimer ou de faire reculer ces droits au chômage adaptés à l'emploi discontinu.

Ton analyse, à partir du cas des intermittents, consiste aussi à donner des orientations de réformes et/ou de luttes pour d'autres travailleurs ?

L'expérience vécue depuis longtemps par les intermittents du spectacle est devenue celle de millions de salariés « intermittents de l'emploi ». Chaque mois, sur 5 millions de chômeurs recensés par Pôle Emploi, 1,7 millions sont en « activité réduite » et un alloca-

taire du RSA sur trois travaille. Or, dans le « modèle social français », qui s'est largement constitué sur la base de l'emploi stable, la discontinuité de l'emploi est un handicap majeur : elle se traduit par des salaires faibles et incertains doublés d'un accès restreint à la protection sociale.

Dans ce contexte, la lutte des intermittents révèle un enjeu crucial pour tout le salariat car elle esquisse une autre sortie possible de la précarité et du chômage de masse. Cette lutte nous incite à prendre acte du fait, qu'au point où nous en sommes, il est illusoire de penser qu'il soit possible de créer les sept millions de CDI nécessaires au retour au plein emploi. Surtout, faire de ce très hypothétique plein emploi la condition préalable à la constitution de nouveaux droits revient à y renoncer. À l'inverse, le cas des intermittents incite à la constitution d'un deuxième pilier du modèle social capable d'assurer, pour tous les salariés à l'emploi discontinu, une continuité du salaire et des droits sociaux. Il ne s'agit pas de dire « tous intermittents » mais de penser une « flexi-sécurité » progressiste dans laquelle la frange la plus flexible du salariat bénéficierait d'un salaire socialisé permettant de faire en sorte que ce qui représente aujourd'hui une menace, la précarité, devienne une position sinon enviable au moins acceptable pour les salariés.

Quel est l'enjeu immédiat des rencontres entre représentants patronaux et syndicaux gestionnaires de l'UNEDIC dans le cadre de la commission nommée par M. Valls l'été dernier ?

C'est de faire en sorte que les premiers concernés, les intermittents, puissent enfin faire entendre leurs propositions. Ce qui a toujours été impossible dans le cadre de la gestion « paritaire » de l'assurance chômage qui confère au MEDEF un rôle prédominant dans la prise de décision. ●

Propos recueillis par Fabrice Guillaud

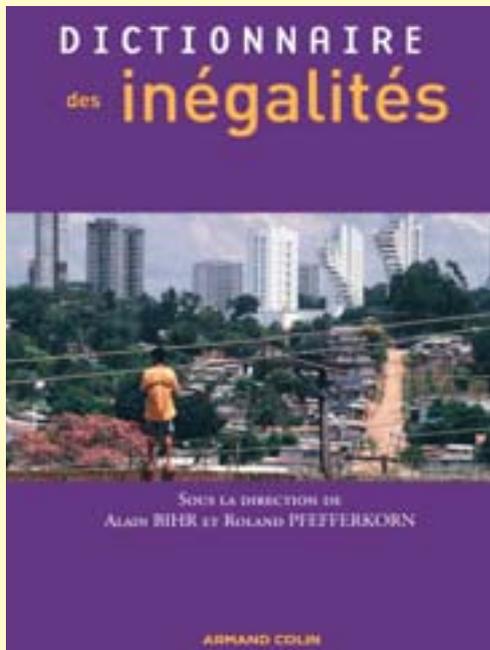
(1) Auteur de *Les Intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de lutte*, Paris, La Dispute, 2013.

UNE PERSPECTIVE ANALYTIQUE

Le système inégalitaire → par Alain Policar

Un ouvrage précieux réunit deux cent-quinze auteurs et présente en cinq cents entrées un saisissant tableau des inégalités.

La conscience de l'étendue et du champ des inégalités, de leur perpétuation, voire de leur aggravation, ne saurait suffire. Il faut, en effet, pour les combattre efficacement, une vision aussi précise que possible des domaines de la vie sociale concernés et des liens qu'ils nourrissent entre eux. C'est à ce travail, à la fois descriptif et normatif, que se livrent les nombreux auteurs réunis par Alain Bihr et Roland Pfefferkorn dans ce très précieux *Dictionnaire des inégalités*. On peut difficilement trouver, dans la sociologie française contemporaine, de guides plus avertis. L'étude de cette problématique occupe les deux directeurs depuis de très nombreuses années et leurs apports sont décisifs. Il s'agit prioritairement de dévoiler les mécanismes sociaux qui produisent les inégalités et proposer des politiques sociales capables de les combattre, sans pour autant négliger la lutte contre les discriminations grâce aux outils du droit. On se référera, dans cette perspective, parmi beaucoup d'autres, aux items « Libération », « Emancipation » et « Justice », ce dernier étant décliné dans nombre de ses dimensions (avec, néanmoins, une absence : pas d'entrée spécifique consacrée à la justice sociale). L'étude, notons-le, ne se limite pas au cadre national, et c'est heureux tant nous avons besoin d'une théorie de la justice globale (« Sen » et « capacités » ne sont heureusement pas oubliés). La diversité des registres étudiés, avec la minutie qu'autorise celle des spécialistes mobilisés (provenant majoritairement des sciences sociales, mais n'oubliant ni les philosophes, ni les juristes, ni même les médecins) ne laisse aucun regret substantiel. Pour reprendre une typologie bien connue, on peut essayer de cerner en trois mots les domaines couverts : l'avoir, le savoir et le pouvoir (à cet égard, la pauvreté et la précarité constituent de parfaites démonstrations des liens structurels entre les différents types de privations). Cette tripartition permet aux lecteurs de suivre, selon leurs intérêts, de nombreuses pistes : celle des données chiffrées et des analyses sur le patrimoine, les revenus, la richesse et la pauvreté, le chômage, l'exclusion, etc. ; celle des inégalités face à l'école en termes de sexe, mais également à travers notamment ses aspects sociospatiaux, sans négliger les questions de l'apprentissage et de la formation professionnelle ou encore des filières scolaires ; celle enfin des possibilités de maîtriser sa vie (autonomie, espace, etc.), sans lesquelles la citoyenneté est vidée de sa substance. Mais les items étudiés débordent



L'existence de tels rapports inégalitaires pose évidemment la question de la légitimité de l'ordre social qui les fonde, autrement dit du phénomène de domination qui en assure la pérennité.

cette tripartition comme en témoignent les développements consacrés au racisme, à la xénophobie, à l'ethnologie, à l'esclavage, à la prison ou encore à l'universalisme.

TOUTES LES DIMENSIONS DES INÉGALITÉS SOCIALES

L'apport essentiel de l'ouvrage est de dégager le caractère systémique des inégalités. Les auteurs établissent cette systémicité en montrant que nous avons affaire à un processus cumulatif, lequel exprime la relative spécificité du néolibéralisme : les privilèges s'accumulent chez les plus aisés tandis que, à l'autre pôle de l'échelle sociale, ce sont les handicaps qui s'additionnent. Le système des inégalités dispose ainsi d'une grande capacité à se reproduire de génération en génération. Ainsi les inégalités face à la santé sont largement déterminées par celles des conditions de travail. Ou encore les inégalités face au logement ont des conséquences bien connues sur la réussite scolaire. Comme A. Bihr et R. Pfefferkorn l'écrivaient dans un

livre antérieur, « par le biais du capital culturel et scolaire qu'elle transmet, chaque catégorie sociale détermine puissamment la destinée des individus qui en sont issus : plus l'origine sociale d'un individu est élevée, plus il aura de chances d'atteindre un niveau d'études élevé et, compte tenu de la liaison forte entre formation et emploi, plus il pourra atteindre lui-même une position sociale élevée. Et l'inverse se vérifie tout autant »⁽¹⁾.

L'existence de tels rapports inégalitaires pose évidemment la question de la légitimité de l'ordre social qui les fonde, autrement dit du phénomène de domination qui en assure la pérennité. Et, à cet égard, on peut considérer la domination masculine comme paradigmatique. Malgré le développement de la scolarisation des filles, l'entrée massive des femmes dans l'activité professionnelle et la maîtrise de la fécondité, les hommes continuent, dans l'espace public, d'accaparer l'essentiel des positions de pouvoir et laissent les femmes, dans l'espace privé, assurer la grande majorité des tâches. Il n'est pas exagéré de dire que la division sexuelle du travail explique largement la perpétuation du statut d'infériorité de la femme.

On l'aura compris, la lecture est vivement recommandée, tant la thèse est solide et les chemins qui l'étayent diversifiés. ●

(1) *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, 1999, p. 97.



MGEN

Bien plus
qu'une mutuelle
ma
référence
solidaire



Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ? Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

Mutuelle Santé | Prévoyance | Autonomie | Retraite

mgen.fr

Les nouvelles solutions numériques et pédagogiques pour un **usage optimal en classe**



XJ-UT310WN

**VIDÉOPROJECTEUR
Ultra-courte focale**

- Source lumineuse de 3100 lumens ANSI sans mercure
- Jusqu'à 20 000 heures sans changement de lampe
- Réduction massive des coûts d'usage
- Couleurs riches et naturelles
- www.casio-projectors.eu.fr



**DICTIONNAIRE
ÉLECTRONIQUE**

EW-F4500C

- 14 ouvrages bilingues et monolingues
- Développement de la compréhension et de l'expression
- Connectivité directe aux vidéoprojecteurs CASIO
- www.ex-word.fr



fx-CP 400

**CALCULATRICE
GRAPHIQUE**

- Grand écran couleur tactile
- Calcul formel avancé
- Géométrie dynamique et graphes 3D
- Connectivité directe aux vidéoprojecteurs CASIO
- www.casio-education.fr

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation Nationale

CASIO